

EXPRESSION LIBRE - JUILLET/AOUT 2018

Majorité départementale

POUR UN JUSTE RETOUR À L'EMPLOI

Désireuse de recentrer son action sur les compétences obligatoires délimitées par la loi NOTRe, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a annoncé son souhait de se retirer financièrement des chantiers d'insertion. En effet, la loi définit les politiques sociales comme une compétence volontariste des régions. De ce fait, le Conseil régional considère désormais le financement des chantiers d'insertion comme l'apanage des seuls départements. Son désengagement sera progressif, mais devrait être total d'ici l'année prochaine.

À l'heure où le chômage est une problématique quotidienne pour nombre d'habitants de notre collectivité, cette décision apparaît comme une très mauvaise nouvelle pour les structures qui soutiennent les exclus du monde du travail.

Le désengagement de la Région met en péril plusieurs associations et emplois dans les Alpes de Haute-Provence. Sur un territoire rural comme le nôtre, cette décision ne peut qu'accentuer les difficultés

des chômeurs qui ne vivent pas à proximité d'une structure propice à les assister dans leurs démarches professionnelles.

Pourtant, réduire les chantiers d'insertion à un simple dispositif social, c'est omettre les rôles majeurs qu'ils occupent en tant qu'outils de retour à l'emploi et vecteurs de la dynamique économique de notre territoire.

Toutefois, la Région a récemment annoncé qu'elle pourrait revenir sur sa décision de ne plus soutenir les chantiers d'insertion. Si elle venait à maintenir son choix initial, le Département ne serait pas en mesure de combler ce déficit budgétaire. Nous appelons donc les conseillers régionaux à mener une réflexion de fond sur cette question de première importance.

*Jean-Christophe Pétrigny
pour la majorité départementale*

Groupe LREM et Apparentés

Parce que nous partageons la même vision pour notre département, une vision de dynamisme et de créativité, parce que nous partageons un socle de valeurs communes comme la solidarité et la bienveillance, nous avons souhaité créer ce nouveau groupe qui a vocation à rassembler largement.

C'est ce projet commun qui nous rassemble, comme cette vision partagée de la France qui a prévalu à la constitution de la République en Marche, ambition qui est portée par des femmes et des hommes d'horizons différents.

Mercredi 7 juin s'est tenue l'assemblée générale de l'agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04). De nombreuses collectivités ont montré leur intérêt pour cette agence créée à leur service pour les accompagner dans leurs projets. Nous nous félicitons de ce succès dont l'initiative est née en 2016.

Toutefois, nous sommes garants des finances du Département et l'engagement pris par le Président d'IT04 de montée en puissance questionne. L'assemblée a délibéré pour la création d'une entité qui doit s'autofinancer, devons-nous revoir ce postulat quitte à grever une autre de nos missions ?

La prochaine assemblée départementale verra le vote du budget supplémentaire. Les premières rencontres avec le Président laissent entrevoir une orientation avec laquelle nous sommes en phase. Il est notamment envisagé d'assumer la montée en charge de l'accueil des mineurs non accompagnés ainsi que d'augmenter la contribution pour le Service départemental d'incendie et de secours.

*Sophie Balasse et Claude Fiaert,
pour le groupe LREM et Apparentés*

Indépendants

TOUS AU BAIN

Nous vous avons promis que nous reviendrions sur le sujet mais la succession de dérives climatiques constatées et qui ont causé des drames irréversibles dans certains de nos territoires nationaux nous y engagent dès à présent.

Les pouvoirs publics, avec la loi GEMAPY ont mis en œuvre de nouvelles compétences en matière de gestion et de prévention des crues. Ils ont, tout d'abord, donné toute responsabilité aux maires et affecté les compétences exclusives aux communautés de communes à partir du 1^{er} janvier 2020 afin de gérer leurs cours d'eau.

Si de nombreuses régions se trouvent démunies devant de tels risques, nous mesurons la chance d'avoir au sein de notre département, et depuis longtemps maintenant, des communes regroupées

au sein de syndicats mixtes d'aménagement qui ont puisé leur légitimité et leurs compétences au cours de longues années de pratique. Nos rivières et leurs bassins versants seront pris en compte, jusqu'aux rivières orphelines qui ne le seront plus dorénavant. Les EPCI peuvent donc s'appuyer sur ces structures toutes issues de leur sérail ; c'est une aubaine, ils auraient peut-être été mal inspirés de s'en priver d'autant que le département a l'intention de demeurer leur partenaire.

Alors, avec sérénité nous nous accordons à penser avec St Augustin « que le bonheur consiste à continuer de désirer ce que l'on possède déjà ».

Serge Sardella, Guylaine Lefebvre